

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Wilfrid MONTASSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2015.

PRESENTS : Hélène ALLAIN, Florent CHALLET, Joël COSSAIS, Stéphane DAVID, Maryse DELAVAUD, Marie-Madeleine FEBRE, Jérôme GABORIT, Daniel GUERIN, Myriam GUICHET, Philippe GUILLOTEAU, Wilfrid MONTASSIER, Myriam PARVEAU, Patricia THIBAUT, Myriam TOSKA, Cathy VALIN.

Secrétaire de séance : Maryse DELAVAUD.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*** Approbation du compte-rendu du 23 novembre 2015.**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 23 novembre 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1- Subvention à l'Association Les P'tits Loups.

M. Le Maire rappelle que l'Association Les P'tits Loups gère l'accueil périscolaire sur la commune. Le Conseil municipal, dans sa séance du 30 mars 2015, a voté une subvention globale de 8000 € versée en deux fois, l'une au cours du 2^{ème} trimestre 2015 et le solde sur bilan de l'activité. Une subvention de 4000 € a donc déjà été versée. Monsieur le Maire propose le mandatement d'une somme complémentaire de 1000 € pour cette année, ce qui ramène la subvention à 5000 €. Les comptes définitifs n'étant pas sortis, toute régularisation aura lieu dorénavant sur l'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser un complément de subvention de 1000 € à l'Association Les P'tits Loups ce qui ramène la subvention à 5000 € au titre de l'année 2015.

2-Questions diverses.

-Un point est fait sur la cession des parcelles du lotissement : 5 parcelles au total sont vendues ou en option.

-Marie-Madeleine FEBRE donne la liste de distribution des colis de Noël. Ceux-ci sont à prendre à la maison de vie.

-M. le Maire fait un rappel sur la location de la salle de La Petite Maine aux associations. Compte tenu du coût des futurs travaux, le principe de payer la salle est établi : il s'agit d'un tarif préférentiel. Par contre, il pourra avoir des exceptions et donc une gratuité complète pour certaines manifestations (Téléthon, Sainte Barbe...)

-Des travaux sur le terrain de tennis extérieur (peinture...) seront prévus au budget primitif 2016.

-La question du bruit à la cantine est abordée. Un test avec des paravents a été fait mais il n'a pas été concluant.